



---

## **EAUX DE VIENNE / SIVEER**

---

DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE  
POUR LA MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE PROTECTION  
DU CAPTAGE DE LA FONTAINE DE MAILLE  
SUR LA COMMUNE DE CHIRE-EN-MONTREUIL (86)

### **Pièce JK : Choix des produits et procédés de traitement**

Selon le dossier de demande d'autorisation d'utilisation d'eau de novembre 2012

ARTICLE 1 DE L'ARRETE DU 20 JUIN 2007 (ALINEA 6)

Avril 2020 – TA 17 079 Lot1

*Rédaction : Girardeau Nadia  
Validation : Girardeau Franck*



EXPLOITATION, GESTION, VALORISATION ET PROTECTION  
DES RESSOURCES DU SOUS-SOL



## 1. JUSTIFICATION DE LA FILIERE DE TRAITEMENT

*Annexe 9 : Analyse type D1 (analyse de routine en distribution), sur un prélèvement du 28 février 2012, de l'eau distribuée désinfectée sur la commune de Maillé, dans la cadre d'un contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine – ARS, Poitou-Charentes).*

L'eau captée à la Fontaine de Maillé présente des problèmes de turbidité (essentiellement rencontrés en période pluvieuse), nitrates et pesticides. Cependant, elle ne subit pas de traitement pour ces trois paramètres. Afin de la rendre conforme aux normes de qualité fixées pour une eau destinée à la consommation humaine (décret du 11 janvier 2007), elle est mélangée avec l'eau captée au forage de la Raudière (l'autre ressource de l'UDI1). L'eau de cette seconde ressource présente une trop forte teneur en nickel et manganèse. Une station de démanganisation située à côté du captage de la Raudière permet de diminuer la teneur en manganèse des eaux captées au forage de la Raudière. Afin d'abaisser la teneur en nickel de l'eau distribuée, le mélange des eaux de la Fontaine de Maillé et du captage de la Raudière est réalisé en proportion équivalente depuis juillet 2007. Enfin, avant d'être mis en distribution, le mélange de ces deux ressources subit **un traitement de désinfection au chlore gazeux**.

L'eau mise en distribution est alors en tout point conforme aux normes de qualités exigées pour une eau destinée à la consommation humaine. Il peut rester des traces de manganèse et de nickel, comme sur l'analyse du 28 février 2010 (**Annexe 9**), réalisée au niveau de la mairie de Maillé, mais ces teneurs sont inférieures aux limites de qualité.

## 2. POTENTIEL DE DISSOLUTION AU PLOMB

D'après les synthèses de l'ARS « *Qualité de l'eau distribué* » (2003, 2005, 2006 et 2008 à 2010) pour le territoire de l'UDI1 du SIAEP des Trois Vallées, l'eau distribuée à un pH qui varie entre 7,2 (minimum pour 2006) et 7,8 (maximum pour 2003 et 2005) avec une moyenne à 7,5. D'après l'annexe 1 de l'arrêté du 4 novembre 2002, **le potentiel de dissolution au plomb sur le territoire de l'UDI1 est donc élevé**.

D'après les analyses effectuées par l'ARS Poitou-Charentes sur l'eau brute de la Fontaine de Maillé (1990-2010), le pH de l'eau varie entre 7,05 et 7,9 avec une moyenne de 7,4. **Le potentiel de dissolution au plomb de cette ressource seule est donc élevé**.

Par ailleurs, les réseaux du SIAEP des Trois Vallées sont en fonte et PVC. Il reste actuellement environ 55 branchements au plomb localisés sur la commune de Latillé, contre 200 en 2002.